

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot
Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 40-81
Après minuit : GUT. 59-89

Directeur :
GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS			
1 An	6 Mois	3 Mois	1 MOIS
18 fr.	9 fr.	4 fr. 50	1 fr. 50

...Mais la sirène finit en queue de poisson...

Réponse à une insulte

Il faut revenir sur cet extravagant discours de M. Briand, dont Alfred Capus célèbre l'éloquence avec une trop indulgente ironie. Il s'agit bien d'être éloquent ! Et c'est bien le moment de sourire !

Pourant, ce fut très gai, paraît-il, et il y a des années que l'on n'avait tant ri à la Chambre. Le seul passage du discours, qui n'ait pas excité « l'hilarité générale », était naturellement le plus comique, c'est-à-dire le couplet sur l'inexpérience du censorissime Jules Gauthier.

— Sans doute, il s'est trompé, et il l'a reconnu de bonne grâce ; mais est-ce bien sa faute ? Il ne savait pas ! Il n'a pas l'habitude...

Non, personne n'a ri, et peut-être en effet n'y avait-il pas de quoi rire. Admirable occasion de prendre la mesure d'un gouvernement qui, à pareille heure, invoque l'incompétence d'un haut fonctionnaire comme une excuse sans réplique !

Transposez, et supposez que demain l'on nous dise :

— C'est vrai, ce général a laissé crever nos lignes et massacrer trois cent mille hommes, mais que voulez-vous ? C'est une première expérience qu'il faisait ; il n'a pas encore l'habitude de la guerre...

Ce qui a paru odieux, ce que la Chambre elle-même n'a pu supporter, c'est la phrase sur les « officiers blessés », dont M. Briand a fait des censeurs. Pour mieux établir qu'Anastase est bien la digne moitié de César et ne saurait être soupçonnée, l'orateur essaya de lire à la tribune la liste de leurs mutilations. Ne leur donnent-elles pas le droit de mutiler à leur tour nos articles ?

Misérable pasquinade, déjà classique, mais qui lève le cœur. De quel capitaine du bureau de la presse, fils d'un général illustre, n'a-t-on pas dit qu'il s'était fait une paire de ciseaux du sabre paternel ? Il faut le redire de toute la presse politique ; pour charcuter les articles qui déplaisent à nos Honorables, elle ne manque jamais de se retrancher derrière l'autorité militaire. A l'en croire, c'est toujours le sabre du généralissime qui coupe ! Combien de fois n'est-on pas venu me dire : « Le ministère n'est pour rien dans la suspension ou dans la saisie de l'Œuvre ; c'est un ordre exprès du Grand Quartier. Pourquoi donc vous en veut-on à l'Etat-Major ? »

Vous pensez ce que nous pensons de cette sale et pauvre malice, cousue de fil de fer barbelé. Comme si nous ne recevions pas chaque jour deux ou trois cents lettres du front ! Comme si je ne savais pas pourquoi les officiers et les soldats lisent l'Œuvre, et comme s'il ne m'était pas facile de conclure du sentiment de l'armée à celui de ses chefs !

Mais, dit-on, Briand proclame que depuis le commencement de la guerre, l'attitude de la presse française fut admirable ! Elle n'a rien dit qui ne fût inspiré par le plus pur patriotisme !

Alors, pourquoi veut-il la museler ?

Tout son discours plaide contre la censure. Ah ! s'il s'était rencontré parmi nous un de ces hommes auxquels, tout récemment, l'actuel ministre de l'Instruction publique posait cette question terrible : « A quel âge, monsieur, vous êtes-vous aperçu que la France avait des frontières ? » ; si quelque énargame de l'antimilitarisme s'était permis d'écrire que « le signal de la guerre serait celui de la révolte » ou qu'au commandement des officiers « les fusils ne partiraient pas dans la direction indiquée », ah ! oui, sans doute, il serait indispensable de recourir aux rigueurs de la censure, et tous applaudiraient. Mais, Dieu merci, pour l'honneur de la corporation, ces « polémistes » là ne sont plus des nôtres, et à la Chambre, si l'on a cité cent balourdises de la censure, on n'a pas encore relevé une phrase imprudente, pas un seul mot malheureux du plus étourdi d'entre nous !

Et après ces dix-huit mois de magnifique tenue, où les journalistes ont donné tant d'exemples de dignité, de modération et de désintéressement, c'est l'heure que vous choisissez pour nous jeter cette injure : « Qu'est-ce que vous feriez, si nous n'étions pas là pour vous retenir ! Qu'est-ce que vous diriez,

si nous n'étions pas là pour vous bâillonner ! »

En quel mépris tenez-vous donc la presse, si vous imaginez qu'il ne se rencontrera pas un journaliste assez fier et assez courageux pour vous répondre : « Mais qui donc êtes-vous pour nous donner ces leçons ? D'où venez-vous ? Voulez-vous à toute force, par ces provocations impudentes, nous remettre en mémoire ce que tant d'honnêtes gens pensaient avant la guerre de la plupart d'entre vous ? N'avez-vous pas conscience de vivre sur le plus prodigieux et le plus insolent paradoxe de l'histoire ? Pendant ces années, nous avons dénoncé vos fautes, nous avons prédit qu'elles nous mèneraient où nous sommes. Tout à coup, parce que c'était la guerre, on nous a demandé de vous reconnaître provisoirement tous les mérites et de vous faire le plus large crédit ; comme si votre imprévoyance lamentable devait vous créer un titre exceptionnel à notre confiance aveugle ! L'avenir dira si nous avons eu tort d'y consentir. Mais si nous gardons sur tant de choses un silence que votre censure n'eût jamais besoin de nous imposer, si nous feignons de croire que la tempête suffit pour former les pilotes, si nous nous taisons tous, avec le ferme espoir que la France saura se sauver QUAND MÊME, prétendez-vous abuser contre nous de notre complaisance ? Allez-vous imaginer que vous êtes tabou et au-dessus des lois ?

Et voilà qu'aujourd'hui — suprême outrage — vous vous donnez les gants de défendre nos soldats contre nous, de quel air, de quel ton !... Non, je vous en prie, ne renversez pas les rôles, car nous pourrions trop aisément vous répondre : « Si nos soldats attendent la victoire avec tant de patience et de stoïcisme, c'est qu'ils savent que derrière eux, grâce à eux, la France s'est enfin réveillée, qu'elle voit clair, et qu'au besoin nous sommes là pour vous surveiller ! »

Gustave Téry

Propos d'un grincheux Les faux espoirs

Je viens de lire une page fort réconfortante envoyée au Daily Mail par un correspondant qu'on ne nomme point. Cet inconnu a assisté au banquet de Nich. Il a vu Guillaume II. Et il a parfaitement vu que Guillaume II « a le visage d'un homme fatigué et épuisé ». Ses cheveux sont blancs. Il est vrai que sa moustache est noire, mais « d'un noir suspect ». En outre, le Kaiser ne mangeait pas. Que faire en un banquet, à moins que l'on ne mange ? Le Kaiser toussait. Tout le temps ? Oui, tout le temps. Aussi tenait-il un mouchoir à la main. Et on nous décrit le mouchoir : il était rouge, « brodé de l'étoile et du croissant turcs, dans le coin ».

Il y a de braves gens qui liront cela, et croiront que le Kaiser est un fantôme délabré. Ce n'est pas leur faute.

Nous avons une censure contre les mauvaises nouvelles, même si elles sont vraies. Nous n'en avons pas contre les bonnes, même fausses.

Or, je persiste à penser que celle-ci est plus nécessaire que celle-là. La pire démoralisation ne vient pas de la vérité, mais de la désillusion.

« Ne faites pas à ce pays, a dit hier M. Chaumet, l'injure de croire qu'il est incapable de supporter la vérité et que, pour le conduire à la victoire, il faut le bercer d'illusions et le nourrir de chimères. »

Voilà qui est sagement dit. Mais je crains que personne ne se soucie d'épargner aux Français quelques titres splendides. Le mouchoir du Kaiser, nous le retrouverons chaque jour, large ou étroit, brodé ou non, toujours rouge.

Et c'est pourquoi vous lirez désormais, dans un coin de l'Œuvre, non pas la mauvaise nouvelle, mais la meilleure, celle que vous devez tenir pour fautive, par prudence. (Voir aux « Hors d'Œuvre. »)

Albert Savarus

Les Gants de Suède

Alors, la Suède se fâche noblement, mais furieusement, contre le blocus anglais ? C'est désolant, mais nous n'en serons pas ébranlés.

Placée entre l'Allemagne et la Russie, la Suède croit avoir plus de motifs de rancune et de crainte envers celle-ci qu'envers celle-là. La rancune est pour la Finlande. La crainte est pour la Laponie. Barrée dans la mer Noire, barrée dans la Baltique, la Russie ne va-t-elle pas revenir avec plus de vigueur vers ce front de mer libre que représenterait la Laponie ?

Au contraire, avec l'Allemagne, nulle cause de friction : le fer suédois s'échange contre le charbon allemand, tandis que les artistes et les dramaturges de Stockholm, Strindberg en tête, échangent des visites avec les docteurs et les chimistes de Berlin. Une reine née en Bohême et l'explorateur tibétain (est-il bête, hein ?) Sven Hedin mènent la danse. De sorte qu'il y a longtemps que les Suédois auraient passé avec armes et bagages dans le camp de la Bocherie, si nous n'avions eu pour nous, là-bas, deux partis très puissants :

D'abord, un parti idéaliste francophile, peu nombreux, mais très zélé, conduit par un conférencier infatigable et admirable, l'écrivain Bojer. Ensuite, le parti des importateurs qui gagnaient plus d'argent à rester en bons termes avec l'Angleterre qu'à lui déclarer la guerre.

Ce sont pourtant ces messieurs qui se fâchent, aujourd'hui que les Alliés annoncent l'intention de troubler leur petit commerce. Le premier ministre, M. de Hammarskjöld, interprète d'une nation très académique, a parlé en termes élevés « du devoir scrupuleux d'observer une neutralité impartiale ». En termes moins choisis, et pratiquement, cette neutralité consiste à gagner de l'argent avec les deux partis. Est-ce que, vraiment, sans rire, c'est un devoir ?

Les Suédois aiment, en temps de paix, 75.000 hommes ; en temps de guerre, 485.000 hommes... sur le papier, car ils n'ont pas de mausers et de canons Krupp pour tout le monde, avec un budget de la guerre qui ne dépasse pas 75 millions !

qu'ils le fassent ! Mais qu'ils ne viennent pas nous parler du droit des gens violé, parce que nous désirons les empêcher de gagner des millions dans le sang de nos enfants !

Les Anglais et nous, on a juré d'en finir avec le féroce, abject et indomptable militarisme prussien. Le droit sacré que les neutres prétendent avoir à gagner de l'argent ne nous arrêtera pas dans cette tâche terriblement dure. On ne nous ligotera pas avec de belles phrases. Les neutres ? Ils n'ont qu'un droit : celui de rester en dehors des coups ! Quand ils réclament celui de s'enrichir par surcroît, ils exagèrent !

La Suède officielle, qui est volontiers cérémonieuse, met des gants pour nous le demander. Je n'en mettrai pas pour lui répondre : « Il faut que ça cesse ! »

Maurice de Waleffe L'Article 10

Quand le président du Conseil, de sa belle voix grave, eut dit : « L'article 10 », un silence respectueux et comme une terreur sacrée plana sur l'assemblée.

L'article 10, entendit-on murmurer des travées aux tribunes en passant par les galeries, avec des mimiques de gens renseignés : « Vous savez bien, le fameux article 10. »

Et du moment que le gouvernement avait l'article 10 et que M. Andrieux s'en était servi en 1880 pour saisir la Lanterne, la Chambre acclama M. Briand et la Censure.

Quel article 10 ? De quelle loi et de quel Code ? Beaucoup n'eussent pu le dire, ni ce qui était écrit en ce texte réputé redoutable.

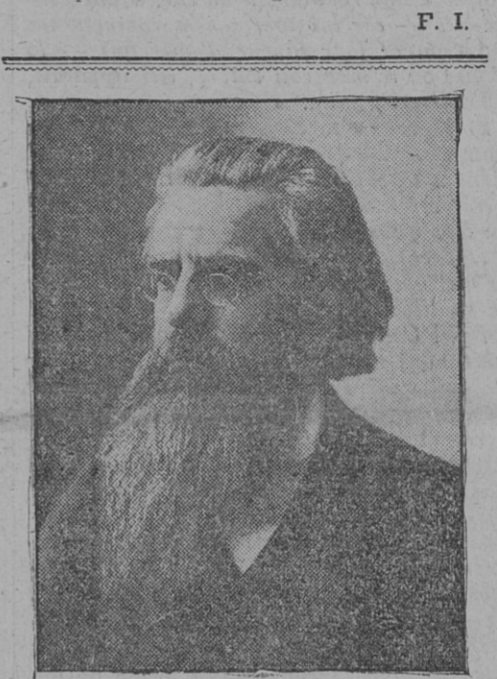
Le voici :

Les préfets des départements et le préfet de police à Paris pourront faire personnellement ou requérir les officiers de police judiciaire, chacun en ce qui le concerne, de faire tous actes nécessaires à l'effet de constater les crimes, délits et contraventions

et d'en livrer les auteurs aux tribunaux chargés de les punir.

Pour constater qu'un journal a publié une information interdite par la loi du 5 août 1914, seul délit établi par le « régime spécial de la presse », il n'est pas nécessaire d'en saisir tous les exemplaires, d'en briser les formes et de le suspendre. Ce n'est plus de la constatation. C'est de la répression, et le terrible article 10 n'en a jamais chargé ni les préfets ni les censeurs.

Pourquoi aucun député n'a-t-il dit cela à M. Briand ? Pour faire la loi on n'est pas tenu de l'ignorer.



ANASTASIE

CRI D'ALARME

Le Journal des Débats publiait hier les lignes suivantes :

Une nouvelle nous parvient qui sera de nature à causer la plus vive émotion chez tous ceux qui ont le souci de nos trésors artistiques.

Il serait question de faire, dans une ville du Midi où ils avaient été transportés en septembre 1914, une exposition des chefs-d'œuvre de nos collections du Louvre.

Si on se rend compte de toutes les manipulations auxquelles il faudra soumettre ces précieux objets, on ne peut s'empêcher de taxer pareille initiative de pure folie.

Nous nous associons pleinement à ce que dit notre confrère, et, si sa protestation a pour conséquence de faire avorter le projet en question, il aura bien mérité de l'art.

La ville à laquelle il fait allusion est, croyons-nous, Toulouse, Toulouse la Romaine, Toulouse ville d'art. Les Toulousains seront les premiers à renoncer à une exposition qui mettrait en danger des chefs-d'œuvre dont la conservation intéresse la France tout entière.

Les Communiqués

15 heures.

En Artois, activité soutenue de l'artillerie dans le secteur de Neuville-Saint-Vaast.

Au cours de la nuit, nous avons exécuté une attaque qui nous a permis de chasser les Allemands d'un des entonnoirs provoqués par les explosions de la veille.

Entre Somme et Artois, au sud de Chaulnes, nos batteries ont bombardé les cantonnements ennemis d'Hatoncourt et détruit l'observatoire près de Parvillers.

Rien à signaler sur le reste du front.

23 heures.

En Belgique, la nuit dernière, nous avons bombardé efficacement les tranchées et boyaux ennemis de la région de Steenstraete où l'on constatait des mouvements de troupes.

En Artois, au cours de la journée, l'ennemi a fait exploser, dans le voisinage du chemin de la Folie (nord-est de Neuville-Saint-Vaast), quelques mines dont il a occupé les entonnoirs ; mais près de la route de Neuville à Thélus nous avons chassé l'ennemi des derniers entonnoirs qu'il occupait. Canonade très violente de part et d'autre dans tout ce secteur.

Dans la région de Roye, notre artillerie et nos canons de tranchées ont bouleversé, à l'ouest de Laucourt, un ouvrage que l'ennemi a été forcé d'évacuer. Nos patrouilles ont pu y pénétrer et ont rapporté du matériel abandonné par les Allemands.

La nuit dernière un zeppelin a lancé sur les villages de la région d'Épernay quelques bombes qui n'ont causé que des dégâts matériels insignifiants. Le dirigeable a été canonné par une section de nos autocanons au moment où il rentrait dans ses lignes.

A l'ouest de Pont-à-Mousson, nous avons effectué sur les organisations de l'ennemi, au Bois Le Prêtre, un tir d'artillerie lourde qui a donné de bons résultats.

Propos en l'air

Le Salut aux Aviateurs

Entre un commencement de débat sur la censure et l'amorce de la discussion sur les loyers, la Chambre a entendu, sans intérêt, quelques paroles à propos de l'aviation. M. Girod devait interpellé. Mais, comme il est commandant-inspecteur des écoles et dépôts de la cinquième arme, ce n'est pas contre les déficiences ou peut-être sa responsabilité qu'il allait requérir. Ce ne sont ni le gouvernement ni les chefs auxquels il doit son avancement et ses croix qui pouvaient redouter ses critiques ! M. Girod a craint qu'on ne pût — dans la campagne de presse où il en a pris pour son grade — l'accuser de nourrir des espoirs ministériels.

Le 13 janvier, M. Girod répondait au président du conseil lui demandant de retarder son discours :

Voilà la première raison pour laquelle j'accepte l'invitation que m'adresse M. le président du conseil. Il en est une autre que je veux dire ici très brièvement, en mettant d'ailleurs dans mon expression toute la sincérité, toute la force et toute la droiture de ma pensée profonde, c'est qu'à aucun prix je ne veux qu'il soit dit que je puisse être de ceux qui essayent d'étayer leur ambition ou de ramasser un portefeuille dans les crises de la patrie.

M. Girod exagérât ; cette idée n'était venue à personne ; et les pires ennemis de M. Besnard lui auraient fait un rempart de leur plume, au seuil d'une telle aventure.

Le 21 janvier, M. Adolphe Girod répliqua :

Si désireux que je sois, parce que je juge que la question de l'aviation est importante et sérieuse, et aussi parce que je considère que j'ai le devoir de me défendre à la tribune de la Chambre contre les attaques violentes qui ont été dirigées contre l'homme qui, ici, le premier, bien avant la guerre, interpella sur la maîtrise de l'air ; si désireux que je sois de voir venir à la tribune le débat sur l'aviation militaire, je me rends, par patriotisme, aux raisons que nous exposait tout à l'heure M. le président du conseil. Il y a une chose qu'on ne saurait trop répéter aux heures où nous vivons : c'est que les personnes ne comptent pas ; il y a une seule chose en ce moment qui doit nous préoccuper : c'est le salut de la patrie.

Que pouvait faire M. d'Aubigny, appelé à la tribune par tant de lettres de M. Girod dans les journaux, par ses articles au *Matin* (étouffés dans l'édition des hameaux), par sa demande d'interpellation — sinon s'incliner devant les promesses du gouvernement ?

En effet, M. Briand s'est exprimé ainsi :

S'il est établi qu'en tenant compte des critiques formulées dans la mesure où elles étaient justifiées, le gouvernement est arrivé à l'élaboration d'un programme susceptible de donner satisfaction à tout le monde ; si, en définitive, les auteurs de l'interpellation sont amenés à reconnaître qu'une discussion publique sur cet objet n'est véritablement pas indiquée dans les circonstances actuelles...

M. CHARLES DUMONT. — Elle n'est pas possible !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je leur saurais infiniment gré de vouloir bien y renoncer.

M. le sous-secrétaire d'Etat de l'aviation fait très consciencieusement son devoir. Il apporte dans la tâche rude qui lui est confiée le meilleur de son intelligence et de son activité. Il est prêt à recevoir toutes les suggestions qui peuvent lui être faites, à accepter la collaboration de tous les hommes qui ont étudié la question de l'aviation, qui sont qualifiés pour donner des avis ou même formuler des critiques. Il est disposé à en tenir compte.

Le gouvernement et le commandement ont pris leurs responsabilités, et la Chambre aussi, — et ils nous demandent de continuer à donner des avis, à formuler des critiques, à collaborer... Donc, l'Œuvre continue...

Nous sommes d'accord avec le groupe sénatorial de l'aviation (sur un point seulement), quand ce groupe « adresse son salut le plus conscient et reconnaissant à nos aviateurs militaires dont il a, dès les premiers jours, escompté l'héroïque dévouement au service de la défense nationale ».

Encore ne sommes-nous d'accord que pour le début. Sans doute, les aviateurs seront sensibles au geste conscient de M. d'Estournelles de Constant, président du groupe, et de ses collègues, mais ceux-ci ne pourraient-ils pousser

plus loin la reconnaissance due à nos héros de l'air ?

Je ne reprendrai pas aujourd'hui la question des grades et des soldes, qui sont en raison inverse des compétences et du travail. Je m'en tiendrai à dénoncer l'obstination de l'on continue de mettre à l'interdiction la publication des noms des pilotes victorieux ; interdiction d'autant plus puérile que, s'ils ne figurent pas au communiqué ou n'y sont désignés que par des initiales, c'est en toutes lettres qu'ils sont cités à l'ordre de l'armée.

Qui ne se rappelle l'impatience générale, dans le silence des débuts de la guerre ? « Mais que font donc les grands favoris des records mondiaux ? » disait-on. Car le sentiment de la foule, qui ne se trompe guère, demeurait fidèle aux merveilleux conquérants du ciel dont l'aéronautique militaire avait fait de simples « soldats aviateurs », refoulés dans le rang obscur (à un sou par jour). Il semble qu'elle se soit ingéniée à les empêcher d'en sortir. Sous quelles maisons pitoyables ! On faisait trop de publicité aux sportifs. Cela a été dit à Gustave Téry, à propos d'un article, dans le Journal, où il citait Gilbert. Et — Gustave Téry, sans doute, l'a oublié — on lui expliqua :

« Nous ne voulons pas qu'on sache où est Gilbert... Il n'est pas en Suisse... Il est en Russie... »

Téry, avec qui nous avons parlé de Gilbert, n'en revenait pas. J'avais été si affirmatif ! Enfin, je pouvais tout de même me tromper. Mais il fut vite et coassement rassuré. Pour le convaincre de notre erreur, on lui sortit un « illustré » de la veille, où Gilbert était photographié à Saint-Petersbourg, jouant aux cartes avec des officiers russes. Un cliché vieux d'une année !

A moi, dans un récit des Lectures pour tous, le crayon bleu de l'ancienne direction de l'Aéronautique biffa cette phrase : « Garros était l'âme de l'escadrille par son entrain, sa jeunesse... »

Les aviateurs « anastasiens » n'ont pas désarmé. Car, certainement, ce sont les mêmes qui coupent, coupent aujourd'hui, à la barbe de Gautier, comme ils tranchaient hier. En effet, l'autre semaine, mon éditeur soumet, à la censure, pour la forme, la brochure L'aviation au-dessus de tout, où sont réunis mes articles de l'Œuvre. Pour la forme : ces chroniques ayant déjà paru dans le fort tirage d'un journal, leur production ne devait pas soulever de difficulté, dans la publication restreinte d'un ouvrage en librairie. Du moins nous le pensions. Nous nous trompions.

La plaquette concernant l'aviation, la censure de Gautier la transmet à l'examen du sous-secrétariat de l'Aéronautique, d'où elle revint amputée du seul chapitre qui ne contenait pas un mot de polémique : c'était une note, avec ce titre : Paroles d'honneur, où je louais, — pour une fois — le Gouvernement, à propos de l'évasion de Gilbert, de n'avoir pas voulu laisser suspecter la parole d'un officier. Je réclamaient en même temps contre la rigueur du traitement nouveau qui était infligé à l'aviateur. Dans le volume, je pouvais ajouter ce post-scriptum : « Gilbert est maintenant à Zurich, grâce à l'intervention de M. le Président de la République et de M. Viviani, lors de son intérêt aux Affaires étrangères. » Mes démarches avaient abouti. Les journaux enregistrèrent le succès, en oubliant de dire qu'il venait de l'Œuvre, et de moi ; il nous suffit que nos lecteurs le sachent.

Voilà les pages supprimées par les aéro-nauts de bureau. A Gautier ils avaient susurré, comme à Téry, comme à moi, que l'on parlait trop de Gilbert, de cette désagréable histoire d'évasion ; évidemment, il y a des chances pour que cela ne leur arrive pas — à eux — d'avoir à s'évader.

Le salut des Pères conscrits aux aviateurs, c'est vraiment platonique. Il y a plus à faire ; que — désormais — nos héros de l'air soient récompensés par la publication de leurs noms dans le Communiqué. Dans la guerre terrestre, où de brillants faits d'armes sont indubitablement répétés sur un front immense, l'anonymat s'impose. Non pas dans la guerre aérienne, où la victoire est individuelle. La publicité est la suprême récompense, le plus sûr stimulant. Pour les pilotes fameux qui portent croix de guerre, Légion d'honneur, médaille militaire, que peuvent-ils attendre d'un nouveau triomphe ? J'entends : ils ne se battent pas pour la gloire. Tout de même, le plus modeste aime bien qu'on le sache. Comme c'est excellent, pour ceux qui travaillent, d'entendre dire : « Tiens, mais A... B... C... ne font donc rien... On ne parle jamais d'eux. » Car la foule ne peut comprendre que c'est volontairement qu'on lui cache tant d'épisodes magnifiques de l'épouse aérienne !

Enfin, il y a des degrés dans la valeur ; elle est plus ou moins spontanée ! La publicité crée une émulation considérable. L'anonymat favorise les hésitants. A quoi bon se « biler » pour rien ? Les Allemands l'ont bien senti, qui annoncent, dans leurs communiqués : « Le lieutenant Immelmann a abattu aujourd'hui son huitième avion. » (Car ils en ont, des pilotes-combattants, sans doute encouragés de la sorte ; ce sont presque toujours des volontaires, sortant d'une école spéciale, où ils se perfectionnent, après l'entraînement ordinaire.)

Nous décourageons les nôtres. Entre vingt exemples, voici le plus éloquent :

Un de nos jeunes abat son premier avion. Il vient en permission. Son portrait paraît dans l'Illustration ; quinze jours d'arrêt, et ses vacances se passent au Bourget. Il descend d'autres enne-

mis. Il revient en permission, ou pour chercher un appareil. Un journal raconte ses combats sous initiales. On enquête pour savoir si c'est le valeureux enfant qui a documenté le journaliste.

Ainsi, nombre de pilotes ont au tableau un beau chiffre d'oiseaux boches. Ces chasseurs aérés doivent rester inconnus, pour ne pas humilier les camarades, et se contenter du salut conscient aux aviateurs de la Commission sénatoriale.

C'est le salut national de tout le pays qui est dû aux héros de l'air, à tous les coups où éclatent leur génie et leur bravoure. Ce sont souvent les mêmes qui se révoltent ! Il est, au moins, étrange qu'on recoure, pour étouffer la renommée de ceux qui s'illustreront, à cet argument : « De peur de chaquer les autres ! »

Joan Ajaibort

MORS D'ŒUVRE

GRACE !

« Pour le moment, dit encore la Chronique de la Mode, toute élégante s'assure une petite robe mi-habillée, qu'elle cache sous la blouse de l'infirmière à l'intérieur de l'ambulance, et, dehors, sous le manteau de velours ou de fourrure. Si l'occasion s'offre d'une réunion, d'un thé, d'une conférence — car les conférences commencent à retrouver leur faveur d'autrefois — la blouse ou le manteau enlevé, elle apparaît, délicatement mise. »

Si je vous cite ce passage, ce n'est pas pour vous montrer l'étrange infirmière qui vient à l'ambulance faire des pansements à ses moments perdus, en attendant l'heure du five o'clock mondain, et qui se résigne à être chrysalide sous la blouse d'hôpital, en attendant d'être papillon sous la robe mi-habillée.

Non, c'est pour vous signaler le péril dont nous menace cette incidente : « car les conférences commencent à retrouver leur faveur d'autrefois. »

Voici revenue l'effroyable armée des conférenciers, des messieurs qui n'ont rien à dire et qui veulent tout de même parler et qui, si souvent, en temps de paix, assignent leurs amis et connaissances à comparaître devant un verre d'eau pour leur apprendre comment ils avaient découvert Versailles, ou Molière, ou Napoléon.

Les amis venaient par politesse. Sinon, le conférencier faisait sa conférence devant un unique auditeur qui, à la fin, lui disait : — Vous pouvez encore causer. Je suis le cocher du fiacre qui vous a amené. Le taxi marche pendant ce temps-là.

Or, après la guerre, les conférenciers vont s'imaginer qu'ils ont des choses intéressantes à nous raconter ; car ils ont gardé des notes, ou numérotés des capotes, ou voyagé dans le Tarn-et-Garonne, ou rencontré à Toulouse un monsieur qui a connu le roi Constantin.

Voici l'armée terrible des conférenciers... Haut les cours ! ou plutôt : Haut les mains ! — Grâce ! Grâce ! Kamarads ! Pas kapout !

ZETTE

Ce qu'il ne faut pas croire

Que « la situation financière en Allemagne peut, avant longtemps, devenir désespérée. »

Que, le 12 janvier, à Berlin, la police a fait tirer deux mitrailleuses sur la foule, et qu'il y a eu soixante morts et trois cents blessés.

(A suivre.)

Chinoiseries

La municipalité de Vanves, ayant fondé une Œuvre des combattants vanvéens, a réuni 135 colis destinés à être expédiés aux soldats du front appartenant aux familles les plus nécessiteuses.

M. Cohier, conseiller municipal, s'est rendu à Paris, rue du Bouloi, pour expédier ces 135 colis.

On lui a répondu : — D'après les ordres ministériels, nous ne pouvons accepter les colis en groupe.

Voici donc M. Cohier obligé de remettre les 135 colis à 135 mères ou femmes de soldats, qui se rendront au bureau pour remplir 135 feuilles d'expédition.

D'où perte de temps et d'argent pour ces malheureuses femmes, encombrement du bureau de la rue du Bouloi et multiplication des formalités.

Mais la multiplication des formalités n'est-elle pas le but poursuivi par l'administration ?

Les Allemands sont à Noyon

Au Palais de Justice, chambre des appels correctionnels. Le prétoire est vaste et haut. Cinq fenêtres l'éclairaient. Cinq conseillers y siègent. Un avocat général, un greffier, un huissier, deux avocats, en tout, dix robes complètent l'appareil judiciaire.

— Oui, messieurs, s'indigne l'avocat du plaignant, l'adversaire ose soutenir que ma salle à manger est un lieu public. C'est absolument faux ! Mon premier témoin contredit cette allégation audacieuse et, si le troisième témoin des accusés est en opposition avec mon deuxième et mon cinquième, c'est qu'il est à leur soldé. Ma salle à manger n'est pas un lieu public, bien qu'elle soit dans un hôtel, car c'est un hôtel où on ne donne pas à manger, messieurs, je le prouverai

avec mes septième et huitième témoins. Donc, il y a eu violation de domicile et je demande la prison.

Et l'horloge marque les heures que remplit cette éloquence. Les accusés tendent l'oreille, ahuris d'avoir pu provoquer tant de paroles. Le président paraît goûter la subtilité de cette discussion. Le reste n'écoute pas.

O René Benjamin ! que n'ai-je ta plume pour peindre congruement la vingt et unième justice de paix de Paris qu'est pendant la guerre la première Cour d'appel de France !

La ve de château

On aménage actuellement quelques châteaux historiques du Périgord, pour y loger des officiers allemands prisonniers.

C'est ainsi qu'on travaille à la réfection du vieux château de Caussade, près Périgueux, où prit femme le grand troubadour Bertrand de Born : il s'agit d'y installer soixante-dix officiers boches.

D'autre part, on doit caser deux cents hôtes de même espèce dans le château de Biron, qui se trouve en Bergeracois et qui est une merveille du Moyen-Age.

Nous espérons que ces vieilles demeures sont hantées par des revenants, fantômes des preux d'autrefois, qui sauront de l'ombre de leur loyale épée, chasser ces indésirables hôtes logés là par une inconsciente administration.

Pas de Gros mots

Au théâtre du Palais-Royal, le spectacle est ainsi composé :

Le Poilu et Hortense a dit : Je m'en fous !

Or, notre confrère l'Action Française, soucieux de ne pas effaroucher ses lecteurs en insérant des gros mots, annonce ainsi la soirée du Palais-Royal :

Le Poilu et Hortense

C'est déjà trop. Car le mot « poilu » pourrait peut-être offusquer les lectrices de l'Action Française.

Quant à l'Echo de Paris, il est plus audacieux. Voici sa formule :

Le Poilu et Hortense a dit...

Qu'est-ce que Hortense a bien pu dire ? Les jeunes filles qui lisent l'Echo de Paris se livrent aux suppositions les plus débilitantes pour Hortense.

Enquête urgente

M. le sous-secrétaire d'Etat au service de santé veut être renseigné sur tout ce qui concerne son département et il a parfaitement raison. Aussi nous proposons-nous d'attirer son attention sur ce qui se passe, dans certains établissements sanitaires et, s'il exige de sérieuses enquêtes, il aura l'occasion de mettre fin à des abus scandaleux dont nos blessés sont les principales victimes. Ce sera certainement plus intéressant pour la masse des Français que l'enquête qu'il vient d'ordonner par la circulaire adressée à tous les directeurs d'hôpitaux et dont voici le texte :

En exécution de la circulaire 542 3/7 de M. le sous-secrétaire d'Etat au service de santé, en date du 11 janvier courant, je vous prie de me faire savoir :

1° Le nombre des infirmiers militaires appartenant au service auxiliaire qui étaient présents à votre hôpital le 30 septembre 1915. C'est-à-dire au milieu du deuxième semestre ;

2° Le nombre global des journées qui ont été passées par des infirmiers militaires appartenant au service auxiliaire, dans un hôpital militaire où vous les auriez évacués, ou durant lesquels ils étaient soignés à votre hôpital, comme hospitalisés, durant le deuxième semestre 1915.

Une enquête générale est faite à ce sujet dans toute la France par M. le sous-secrétaire d'Etat au service de santé dans le but d'étudier « l'influence que la présence d'un grand nombre d'hommes du service auxiliaire peut avoir sur l'état sanitaire de l'armée. »

Je suis obligé de remettre les réponses de tous nos hôpitaux à M. le directeur du service de santé, le 24 courant. Il est donc absolument indispensable que vous me fassiez parvenir votre réponse dans les quarante-huit heures.

Le délégué régional adjoint

Signé : X...

Nous ne savons si l'enquête dont parle cette circulaire broussailleuse est d'une importance telle qu'il ait été utile de mettre dans une foule d'employés à l'ouvrage pour réunir les renseignements demandés. Nous ne savons pas davantage si ladite enquête prouvera que la présence des infirmiers auxiliaires dans les hôpitaux a une bonne ou mauvaise influence sur l'état sanitaire de l'armée. Mais ce dont nous sommes certains, c'est que, dans le premier cas, comme dans le second, ce travail de statistique, exigé dans les quarante-huit heures, dormira indéfiniment dans quelque carton et ne sera utilisé que plus tard... après la guerre.

Et cependant, il y a eu ce moment des questions plus importantes à étudier, des réformes urgentes à ordonner, des abus criants à faire cesser. M. Justin Godart veut-il un exemple, un seul pour cette fois ?

Hier matin, au dépôt d'écloups de Clignancourt, se présente un blessé ayant reçu un éclat d'obus dans le haut de la cuisse. Il ne pouvait poser le talon par terre et marchait avec des béquilles. Un major à quatre galons le regarde un instant, puis dit à un infirmier : « Enlevez-lui ses béquilles et f... les, au feu. »

Puis se tournant vers le blessé, il ajoute brutalement : « Ne jouez pas la comédie, vous devez pouvoir marcher, marchez ! »

Le blessé n'a rien répondu, mais s'est mis à pleurer. — M. S.

La question de loyers

LE PROJET IGNACE

La Chambre des Députés a abordé enfin, il y a huit jours, et reprend aujourd'hui, la discussion de la loi qui va mettre un terme — celui-ci impatientement attendu — aux incertitudes des locataires sur leurs droits et obligations respectifs et définitifs.

Le rapport de M. Edouard Ignace, député du XI^e arrondissement de Paris, et le projet de la Commission furent déposés le 12 août 1915 sur le bureau de la Chambre. On a attendu cinq mois pour s'en occuper, cinq mois au cours desquels deux décrets nouveaux sont venus compliquer les difficultés déjà amoncées l'été dernier. Il ne sera que plus malaisé de les vaincre.

La place nous manque pour analyser longuement le rapport et le projet soumis à l'examen du Parlement.

L'un et l'autre ont été amèrement critiqués par les deux parties dont il faut concilier les intérêts si opposés. Les propriétaires estiment qu'on les sacrifie à l'exès ; les locataires, qu'on exige encore trop d'eux.

Cependant il n'est pas niable que la commission, par l'organe de son rapporteur, a excellemment posé la question :

Il faut le plus rapidement possible mettre ceux qui peuvent payer en état et en devoir de le faire ; il faut assurer aux autres un sort conforme à la solidarité et à la justice sociales qui sont à la base de notre démocratie.

Comment ce principe reçoit-il son application ? Tout d'abord le régime des décrets de moratorium est supprimé :

En principe sans cesse, sans les liquider jamais, des dettes de loyer qui s'accumulent à chaque terme, ce régime était préjudiciable à la fois aux propriétaires et aux locataires ; il était aussi à l'intérêt public en privant la circulation générale du numéraire qui lui est nécessaire, en paralysant par une stagnation trop prolongée une partie considérable des forces financières du pays.

Désormais chaque locataire, quel que soit le chiffre de son loyer, devra, s'il veut bénéficier des délais de paiement, justifier qu'il lui soit vraiment nécessaires. Seuls, les mobilisés auront des délais de droit sans recours possible du propriétaire. La loi du 5 août 1914 interdit d'ailleurs toute action contre eux. D'autre part les attributaires d'allocations militaires, de secours de chômage et de secours d'indigence bénéficieront aussi de délais de plein droit, mais il sera possible au propriétaire de démontrer que leurs ressources leur permettent de payer.

Ces exceptions sont généreuses. Mais généralisées elles ne sont peut-être pas tout à fait justes.

Pour les attributaires d'allocations, l'exception ne se justifie qu'en partie. (On sait trop combien ces allocations sont accordées à la légère et il est difficile quand il y a une première spoliation, celle de l'Etat, d'y voir la base suffisante et légitime d'une seconde, celle du propriétaire.) Aussi bien le procès n'est pas évité puisque le propriétaire peut contester. Pourquoi ne pas appliquer à ces locataires la règle commune qui n'exclut d'ailleurs pas le droit de délais ?

Pour les mobilisés la loi du 5 août 1914, nous l'avons dit, est un obstacle à toute poursuite. Mais cette loi peut être modifiée. Si elle est inattaquable en ce qui touche les mobilisés enlevés à leur domicile ou à leurs affaires pour aller combattre ou même pour accomplir des besognes plus pacifiques, loin du front mais aussi loin de chez eux, elle consacre une injustice flagrante pour tous les mobilisés — il y en a, et beaucoup — qui occupent toujours leurs demeures, qui ont des soldes supérieures à leurs gains antérieurs et qui, néanmoins, ne paient pas leur loyer.

Mais les délais ne sont rien si l'on doit toujours et si la dette s'accumule. Le projet proclame le droit à la résiliation des baux et le droit à l'exonération totale ou partielle des loyers.

C'est une grave atteinte aux principes qui régissent les contrats. Certains l'ont à juste titre blâmé. Il n'est pas contestable pourtant qu'elle est impérieusement dictée par les circonstances. M. Ignace la défend en juriste. Ses arguments ont leur valeur. Ils seraient trop longs à exposer ici. Le rapporteur a eu la coquetterie de défendre sa thèse en la démontrant conforme au véritable fondement des conventions, qui est la commune intention des parties. Sans le suivre dans cette discussion d'école, disons seulement que, malgré les apparences, les résiliations et les exonérations forcées sont moins préjudiciables aux propriétaires que ceux-ci ne l'imaginent. A quoi bon maintenir un locataire dans les liens d'un bail, dans l'intégralité d'une dette si, en fin de compte, il devient pratiquement impossible de le contraindre à exécuter ses obligations ?

Un « tiens » vaut mieux que deux « tu l'auras », a dit le bon fabuliste. Et il avait raison, bien qu'il n'ait prévu ni notre guerre, ni le moratorium.

Mais résiliations et exonérations ne sont pas un droit pour tous les locataires sans distinction :

Si le devoir s'impose de remettre les parties dans la situation où elles se seraient

elles-mêmes placées, si elles avaient prévu les horreurs de la guerre, nul n'a pu songer qu'une calamité publique pouvait devenir l'occasion de largesses en faveur de quelques-uns au détriment des autres.

Il faudra des raisons sérieuses pour que ces résiliations et ces exonérations soient prononcées. Seuls les héritiers d'un locataire tué à l'ennemi, ou décédé des suites de blessures reçues ou de maladie contractée, soit sous les drapeaux soit au cours de faits de guerre, bénéficieront d'une résiliation de droit. Ces héritiers sont les héritiers directs et, seulement lorsqu'ils cohabitaient avec le défunt, les collatéraux. Les mêmes héritiers d'un soldat « disparu » auront les mêmes avantages.

Si ces avantages ne sont un droit pour personne, ils sont par contre offerts à tous sans exception, aussi bien au mobilisé et au petit locataire qu'au civil qui a un loyer élevé et n'est pas pour cela moins atteint par la guerre. Le médecin, l'avocat, l'architecte, l'ingénieur, comme l'homme de lettres, l'artiste, l'auteur dramatique aussi bien que maints commerçants et maints industriels ne sont pas épargnés par les événements. « Parlant la force majeure peut avoir suspendu ou considérablement réduit la production de l'instrument du travail », dit excellemment le rapporteur.

Enfin la Commission pose un principe d'une portée considérable et que devraient afficher tous les propriétaires en chacun de leurs immeubles. Il est formulé en l'article 19 du projet :

Le paiement des loyers ou des indemnités de résiliation effectués depuis le 1^{er} août 1914 ne mettra pas obstacle à l'exercice des droits accordés par la présente loi et pourra donner lieu à répétition.

Ce qui signifie, en langage vulgaire, que le fait de ne pas payer son terme n'avantage nullement le locataire pour les exonérations futures et que le fait de payer ne pourra être invoqué contre lui. Il serait en effet scandaleux que celui qui s'est imposé des sacrifices pour remplir ses engagements soit moins favorisé que celui qui n'en a fait aucun ou qui a simplement profité sans nécessité des circonstances.

Il faudrait plus. Il faudrait que le défaut injustifié de paiement motivé une pénalité, — civile, bien entendu. Il suffirait pour cela que les loyers impayés sans raison portassent intérêt à un taux de 8 ou 7 0/0 depuis leur échéance. Ces intérêts sont juridiques ; ils s'appellent intérêts moratoires. Les débiteurs de mauvaise foi qui s'en verraient frappés comprendraient ainsi, contrairement à leur croyance, que moratoire ne veut pas dire : défense de payer.

Ce sont des commissions arbitrales qui statueront sur toutes les difficultés relatives aux baux et aux loyers. Le projet déposé attribuant à des magistrats la fonction d'arbitre, à l'exclusion de jurés dont le rapport affirme le recrutement impossible et l'impartialité contestable (tout locataire pouvant être aussi propriétaire et réciproquement). Néanmoins il paraît qu'il serait plus malaisé encore de trouver des magistrats en nombre suffisant et ce sont en définitive deux locataires et deux propriétaires présidés par un magistrat qui composeront chaque commission, d'après le projet rectifié. Un amendement de M. Emile Bender modifie légèrement cette partie de la future loi.

Un point reste à fixer. Comment et dans quelles proportions les propriétaires seront-ils dédommés des pertes qui leur seront légalement imposées ? Le projet ne le dit pas et se borne, en son article 33, à déclarer qu'une loi spéciale réglera cette question. Dans quel mesure un Parlement se trouve-t-il engagé par un texte antérieur ? C'est ce que ne disent ni le rapport, ni le projet. C'est ce que s'inquiète M. Laurole qui voudrait des précisions immédiates. Il est à supposer toutefois qu'on ne voudra pas, par la suite, considérer ce texte, s'il est promulgué, comme un « chiffon de papier ».

Fernand Izouard,
Docteur en droit, avocat à la Cour.

Le marquis del Muni à l'Élysée

Le nouvel ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Léon y Castillo, marquis del Muni a été reçu hier à l'Élysée, en audience son Excellence, par le Président de la République à qui il a remis ses lettres de créance. L'audience a eu lieu avec le cérémonial d'usage.

En remettant les lettres qui l'accréditent comme ambassadeur, le marquis del Muni a rappelé l'accueil sympathique qui lui fut fait lors de ses dernières missions en France et il a ajouté :

« Les temps sont bien différents. Pendant mes précédentes ambassades, je me croyais dans la vieille Athènes, au milieu de toutes les séductions de son génie immortel. Aujourd'hui, je me trouve en pleine Sparte avec toutes les austérités de son héroïsme sublime. Aux temps de la normalité féconde ont succédé les préoccupations et les émotions de l'heure présente. Le milieu est tout autre ; les sentiments de cordialité restent inaltérables d'un côté et de l'autre des Pyrénées. »

La déclaration de biens ennemis

Le Parquet de la Seine nous communique la note suivante :

« La loi du 22 janvier 1916 sur la déclaration de biens ennemis prévoit qu'un décret a intervenir déterminera les conditions et les formes de cette déclaration. »

« Il convient donc que toutes les personnes qui auraient à faire la déclaration prévue par la loi attendent la publication du décret, le Parquet ne pouvant tenir aucun compte des déclarations qui lui sont transmises actuellement. »

"L'Œuvre" des Réfugiés

SOUVENIRS ET NOUVELLES DES PAYS ENVAHIS

Le Billet de logement

Le Boche espionne comme il respire, et le Français, dans la pire détresse, conserve toujours de l'esprit. Ces deux vérités, sans lien apparent, sont la morale de l'anecdote que voici :

A Lille, qu'elle n'avait pu abandonner, une Française est obligée de loger un officier ennemi. Elle le reçoit sans enthousiasme, mais avec une politesse froide comme il convient. A sa grande surprise, le Boche est aimable. Il est même bavard.

Sans en être prié, il conte ses histoires de famille, parle de sa femme, de ses enfants, de son désir que ça finisse pour qu'il retourne les embrasser. Il montre des photographies.

La Française, mère et épouse, malgré tout s'émeut. Elle se rappelle qu'elle a son mari sur le front, officier lui aussi. Ses enfants sont près d'elle et le père ne les a pas vus depuis la déclaration de guerre. Comment ne s'attendrait-elle pas sur les petits dont on lui parle ?

D'ailleurs le Boche, décidément en confiance, finit par montrer à son hôtesse la dernière lettre que son épouse lui a écrite de Berlin. Il la traduit :

« Tu n'imagines pas, y est-il dit, quels difficultés on a maintenant à vivre ici. Ceux qui ont quelques économies s'en tirent en payant la moindre chose des prix fous. Mais il y a des pauvres gens qui meurent de faim... »

La Française, devant une telle franchise, se dit que tout de même ce Boche est un brave homme, qu'il y en a évidemment parmi nos ennemis. Elle parle à son tour. Elle a justement reçu le matin une lettre de son mari. Elle la montre à l'Allemand qui la lit, lui, sans qu'il soit besoin de la traduire.

Le lendemain, on se sépare avec presque de la cordialité, l'officier ne séjourner pas à Lille.

Mais quelques heures à peine s'étaient écoulées depuis ce départ que la dame était convoquée à la Kommandantur.

— Vous avez, madame, lui dit sans autre préambule et d'un ton outré le major qui la reçoit, vous avez reçu hier matin une lettre de votre mari qui est officier en France.

— !!!

— Ne niez pas. Nous le savons. Cette lettre vous est parvenue en fraude, car elle n'est pas notée parmi celles que nous avons visées.

— !!!

— Vous avez contrevenu à nos ordres. Vous avez cent marks d'amende. Veuillez les verser.

Décrire la stupeur de notre compatriote serait inutile... Ainsi cet homme qui lui paraissait si loyal, qui lui montrait si complaisamment ses papiers de famille — et quels papiers ! — cet homme était tout de même un espion.

La dame eut vite fait de reprendre ses esprits, et surtout son esprit tout court :

— Soit, dit-elle très calme, je paierai cent marks, mais vous me permettez bien d'en ajouter vingt autres.

— Pourquoi donc ?

— Pour les pauvres diables qui meurent de faim à Berlin.

— Madame, vous êtes folle. Personne ne meurt de faim en Allemagne.

— Ce n'est pourtant pas ce qu'écrivait ces jours-ci la femme d'un de vos officiers. Elle est à Berlin.

— Ce n'est pas possible. Quel officier ?

— Le hauptmann K..., qui logeait hier chez moi. Il m'a montré la lettre de sa femme qui était pleine de détails sur la misère et le manque de vivres à Berlin. C'est même pour cela que j'ai cru pouvoir lui montrer la lettre de mon mari qui, elle, ne disait rien de semblable. Enquêtes si vous voulez.

Et, très digne, la Française se retira. Elle ignore, et nous aussi, ce qu'il est advenu du hauptmann, mais il est bien probable qu'il aura été servi pour son grade.

Et ce récit, en dehors des deux vérités énoncées au début, nous permet encore de penser que tout de même la vie ne doit être à Berlin ni très agréable ni très facile.

Les Rapatriés du Nord

Le Comité des Intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing, qui s'était fait l'écho de plaintes justifiées à propos de la réception ou plutôt du manque de réception des rapatriés du Nord à Annemasse, Dijon, etc., nous communique le passage d'une nouvelle lettre qu'il vient de recevoir de Dijon et dans laquelle on lui annonce qu'heureusement tout est changé.

« Je dois, aujourd'hui, après le passage d'un train de Ardennes, dire que tout s'est bien passé. Bien des gens, les journaux ayant annoncé cette arrivée, se sont rendus à la gare ; beaucoup avaient offert des chambres pour héberger les passagers qui coucheraient à Dijon ; on avait envoyé des dons en argent et en nature ; un grand nombre de personnes se sont occupées de ces pauvres gens pour leur faciliter bien des choses. La Chambre de Commerce faisait, sans compter, le change des gilets de villes. Des employés des postes et télégraphes

avaient, dans le local de la réception, les lettres et télégrammes à destination de réfugiés et prenaient sous leur dictée leurs dépêches. Le repas était copieux, les tables ornées de plantes vertes.

« Vraiment on ne peut pas demander mieux. Il faut, d'ailleurs, reconnaître que la réception, le ravitaillement, le triage et la réexpédition en quelques heures de cinq cents pauvres diables dépayés, ahuris, est une rude affaire... »

« J'estime qu'en tout cas vos protestations ont été opportunes. Il a suffi qu'on prit conscience que cela se passait mal pour que population et autorités remissent les choses au point.

« J'aurais voulu que vous vissiez nos jeunes filles tenant dans leurs bras de misérables enfants manifestement couverts de vermine et la préfète avec sa fille, conduisant à la gare, en voiture, une famille de loqueux... Cela vous aurait certainement fait plaisir et prouvé que les évacués ne sont pas, même à Dijon, traités avec indifférence. »

Le Comité des Intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing, qui tient à être juste avant tout, est heureux de rendre publiquement hommage aux Dijonnais et espère que cet exemple sera désormais suivi partout. Ce sera, pour ceux qui ont souffert sous le joug allemand, un précieux réconfort et pour ceux qui, avec le puissant appui de la presse, ont cru devoir prendre leur défense le meilleur des encouragements.

On nous écrit :

L'administration militaire et les réfugiés

Nous recevons et insérons bien volontiers la lettre suivante, qui se passe de tout commentaire, et prouve qu'un peu d'ordre en nos administrations ne serait pas meséant :

Voici quinze mois, monsieur le directeur, que j'attends en vain de l'administration militaire qu'elle veuille bien me renvoyer les papiers trouvés sur le corps de mon fils, tué le 8 septembre 1914, à la bataille de la Marne.

Je suis de Lille, et Lille est aux mains de l'ennemi. J'ai quitté cette ville en octobre 1914. Or je sais, et tous les Lillois savent qu'un volumineux courrier destiné à la mairie du chef-lieu du Nord a été dirigé, après être demeuré quatre mois en souffrance, sur un bureau ouvert spécialement à Paris, 38, boulevard de Strasbourg, pour qu'on y centralisât les lettres et paquets adressés aux habitants des régions Lille-Roubaix-Tourcoing.

A partir de décembre 1914, les réfugiés du Nord hospitalisés à Paris sont venus y retirer leurs lettres (y compris les documents militaires, avis de décès des soldats tués à l'ennemi, pièces trouvées sur eux, etc.).

Ne recevant rien de ce que j'attends depuis si longtemps avec un espoir anxieux, j'ai écrit à la femme du maire de Lille, qui se trouvait à Paris, au Grand Hôtel.

Cette dame me délégua un banquier de Lille, me priant « de patienter » encore, « d'attendre notre retour en notre ville », et m'expliquant que les dossiers entassés au bureau du boulevard de Strasbourg sont si nombreux qu'il est impossible de faire droit à ma requête, si légitime soit-elle !

J'ai donc pris le parti de m'adresser directement au ministère de la guerre, il y a plusieurs mois. Je n'ai jamais reçu de réponse.

Or je ignore pas que l'on prévient les parents appartenant aux départements non envahis de la mort de leurs enfants tués au champ d'honneur. A ceux-là, plus heureux que nous en leur malheur, on restitue les carnets, portefeuilles, photographies, objets divers trouvés sur les cadavres.

Pourquoi nous excepte-t-on de cette faveur ? Est-ce parce que nous souffrons plus que les autres ?

Depuis l'évacuation de Lille, — octobre 1914, — les conseillers municipaux, adjoints aux maires, secrétaires et employés de mairies de plusieurs centaines de localités de la région lilloise et des environs sont à Paris, ainsi que moi-même. Pourquoi ne peut-on pas, ne veut-on pas faire droit à ma supplication ? Je suis certain, hélas, de la mort de mon enfant ; j'ai retrouvé, au cimetière militaire de Montmirail, quelques-uns de ses effets. Je demande qu'on ait la bonté de me restituer ses papiers, qui doivent se trouver dans les archives et les cartons du boulevard de Strasbourg.

S'agit-il de bonne volonté pour rechercher, retrouver ces feuillets auxquels je tiens, ces reliques qui me sont sacrées ? Je m'offre bien volontiers comme employé volontaire et sans salaire. J'ai déjà passé quinze jours à faire en ce bureau le tri des lettres destinées à mes compatriotes.

Aidez-moi, monsieur le directeur, à obtenir justice et pitié.

Un Lillois.

Les comités consultatifs

Un de vos confrères fait des éloges de l'initiative prise par M. Joseph Thierry de créer par région des comités consultatifs en vue de pourvoir aux besoins industriels.

La pensée de M. le sous-secrétaire d'Etat est excellente et l'on ne peut qu'y applaudir, mais je crains qu'à l'exemple de beaucoup et de précieuses décisions ministérielles, elle n'attende longtemps sa mise à exécution.

Je puis affirmer que, pour la région de l'Aube, aucune publication n'a encore été faite de la nomination et de la composition du comité consultatif réclamé par M. le sous-secrétaire d'Etat. L'industrie locale souffre beaucoup des mesures prises au Havre pour entraver la réexpédition de matières premières venant d'Angleterre, qui lui sont très nécessaires et dont la quantité la plus importante est en souffrance sur les quais du Havre depuis près de quatre mois.

Si M. le sous-secrétaire d'Etat veut bien s'en rendre compte, il sera édifié sur le cas que l'on fait de ses décisions et le peu de souci qu'on a des besoins de l'industrie qui, en travaillant, aide aux charges de la nation.

En publiant cette lettre, vous appellerez peut-être l'attention de l'administration sur un mal dont elle possède seule le remède.

Les Réfugiés de l'Aisne

Le comité des Réfugiés de l'Aisne, mairie du X^e arrondissement, organise, pour le dimanche 20 février, une fête des enfants. Il recevra avec reconnaissance les dons en jouets, mêmes usagés, en bonbons, en vêtements, etc., que la population parisienne si généreuse voudra bien lui adresser avant le 15 février.

Nos ciseaux

Le "régime spécial" de la presse

Tous les leaders de la presse traitent aujourd'hui cette question. En est-il une qui leur tienne plus à cœur ? Et ce n'est pas seulement l'écrivain qu'elle intéresse, mais son lecteur, — et par surcroît le régime sous lequel nous vivons.

M. Capus (le Figaro) s'étonne qu'une assemblée démocratique se rallie avec entrain à la doctrine énoncée par M. Briand.

La Chambre a-t-elle changé à ce point ? Ce n'est pas probable. N'a-t-elle pas bien saisi cette contradiction et a-t-elle été sensible surtout à l'éloquence ? Cela est plus près de la vérité.

Soyons justes. En nous annonçant que l'arbitraire continuerait de régner, M. le président du Conseil nous a promis que ce serait le plus gentil arbitraire du monde, un arbitraire qu'il s'engage à nous faire préférer à la légalité. Croyons-le sur parole — et quelle parole plus séduisante ? — et attendons les événements et la victoire.

Mais pourquoi de d'ici là ce soit M. Briand qui conserve la direction de l'arbitraire national ? Ce régime, entre des mains moins délicates, finirait par mettre contre lui même le Syndicat de la Presse.

La Libre Parole dit à son tour :

Il faut comprendre — et la chose nous est difficile parce que nous n'appartenons pas à ce monde-là — il faut comprendre que radicaux et socialistes, ayant démolé tout ce qui se trouvait à leur portée, ayant sapé tous les principes et corrompu la liberté jusqu'à la licence, ont conservé toutefois au fond d'eux-mêmes quelque chose du vieil esprit français qui, avant la corruption judéo-maçonnique, savait harmonieusement allier la plus large indépendance de l'homme avec le respect, avec le sens de l'autorité.

M. Henry Bérenger (Paris-Midi) reconnaît que le président du Conseil suit faire vibrer les sentiments les plus nobles de l'assemblée en réclamant la discipline pour la victoire.

« Est-ce que la liberté existait pour nos soldats dans les tranchées ? » s'est écrié l'orateur. « Non, n'est-ce pas ? Alors, pourquoi voulez-vous qu'elle existe pour les écrivains dans les journaux ? »

L'assimilation ne tenait pas debout, mais elle a porté.

Elle ne résistait pas à l'analyse, mais la Chambre ne lui a pas résisté.

Telle est la logique des jeunes Assemblées.

Et pourtant, si la thèse de M. Briand était exacte, ce ne sont plus seulement les écrivains dans les journaux qui cesseraient d'être libres, mais les parlementaires dans les assemblées !

Il ne resterait plus dans le pays silencieux qu'un gouvernement et qu'une armée.

Ce serait le *caesarisme sans César*, c'est-à-dire sans ce qui peut faire comprendre le caesarisme, sinon l'excuser et encore moins le justifier.

M. Berthoulat (la Liberté) se demande avec M. Capus si l'« arbitraire national » va subsister.

La censure telle qu'elle doit fonctionner, c'est l'arbitraire national, c'est-à-dire un moyen de fortune, et cependant d'intérêt supérieur, un contrat verbal temporaire consenti entre le gouvernement et les journaux, pour apporter aux franchises fondées par la charte de la presse les tempéraments nécessaires du temps de guerre.

Il est sauritaire, il est obligatoire que la partie diplomatique et militaire des journaux soit contrôlée, alors que la partie politique doit demeurer libre dans la limite où la critique vient servir la cause de la défense nationale. Et comme ce qui est diplomatique ou militaire ne se définit, ne se dégage pas toujours de lui-même, ainsi que la juste mesure de la critique ; comme les journalistes les mieux intentionnés et les plus intelligents sont sujets à erreur, de même que les censeurs dont la besogne n'est pas moins difficile, il importe donc qu'un accord soit établi entre la presse et le gouvernement, de bonne volonté et de bonne foi. Ce compromis souffrira fatalement d'une part d'arbitraire.

L'action russe dans les Balkans

De M. René d'Aral (le Gaulois).

L'action russe aura sans doute une influence considérable sur la nouvelle phase de la campagne orientale qui ne fait que commencer. Elle préoccupe assez sérieusement les Allemands pour les inciter à « faire donner » la Suède, dans l'espoir de jeter le désarroi à Pétersbourg. C'est ainsi que le président du conseil suédois déclare au Parlement qu'il ne serait pas impossible que la Suède fût obligée de sortir de sa neutralité... Cette menace discrète a été très probablement inspirée par la chancellerie de Berlin ; elle s'adresse à la fois à la Russie, qu'il faut détourner du front méridional, et à l'Angleterre, qu'il s'agit de décourager de son intention de resserrer le blocus...

Le Comité de Salut public

M. Clemenceau (l'Homme enchaîné), plaide *pro domo*. Dans un article d'une verve caustique, il s'explique sur ses amis et ses ennemis, sur le gouvernement, sur les socialistes, sur les apologistes du Temps et sur lui-même. Il rabroue verbelement M. Renaudel et les socialistes :

Le directeur de l'Humanité craint que je n'aie conservé « des rancunes » contre ses amis. Au diable les rancunes ! Je n'ai jamais su ce que cela voulait dire. J'ai dédaigné, ou méprisé. Je n'ai jamais haï. Et puis, j'ai bien autre chose dans la tête quand les Allemands sont à Noyon.

J'estime que c'est une grande faute pour un parti de croire qu'il doit être *labou* et qu'on ne peut différer d'avec lui sans lui faire offense. M. Renaudel doit savoir que

L'affectation des Auxiliaires

MM. Valière et Mistral et plus de cent cinquante de leurs collègues ont déposé, hier, à la Chambre, le projet de résolution suivant :

« Dans le but de mieux assurer la défense du pays, en maintenant son activité économique, la Chambre qui, par le vote de la loi du 17 août 1915, a voulu placer, pour la durée de la guerre, chaque citoyen là où il devait être le plus utile,

« Invite le gouvernement à ne convoquer qu'au fur et à mesure des besoins les hommes appartenant aux services auxiliaires et à donner à ceux-ci, dès leur incorporation, l'affectation qui permettra le meilleur emploi de leurs facultés.

« La Chambre demande en outre que les auxiliaires déjà appelés ne soient plus soumis périodiquement à des visites d'ensemble, qui ont plutôt pour conséquence une désorganisation des services administratifs de la guerre qu'un avantage quelconque au point de vue du recrutement des hommes aptes au combat. »

AU PARLEMENT

Les marchés de l'Intendance

La commission du travail de la Chambre a approuvé le rapport présenté par M. Pierre Ramel au nom de la sous-commission d'enquête qui a visité les arsenaux de la région lyonnaise.

Elle a, d'autre part, décidé d'entendre le sous-secrétaire d'Etat de l'Intendance sur l'état actuel des marchés de fournitures passés par son administration dans les diverses régions.

La solde des permissionnaires

En réponse à la demande qu'il avait formulée relativement au paiement du prêt aux permissionnaires de six jours, M. Camille Blaisot, député du Calvados, vient d'être avisé par le ministre de la guerre qu'un projet de décret allouant à ces militaires la solde de présence est actuellement à l'examen.

Questions extérieures

La commission des affaires extérieures, après avoir pris connaissance de divers exposés de plusieurs de ses membres, notamment sur l'Italie, la situation politique et militaire en Grèce, sur la Suède et sur les relations économiques franco-suisses, a voté :

Un ordre du jour de M. Emile Broussais appelant l'attention du gouvernement sur la question du fret ;

Un ordre du jour de M. Outrey, relatif à l'importation en France des viandes frigorifiées coloniales ;

Un projet de résolution de M. Boussenoit relatif à l'évacuation des troupes serbes d'Albanie.

LE GARDE DES SCEAUX AU PALAIS

M. Viviani, ministre de la justice, qu'accompagnait le directeur de son cabinet, a présidé, hier matin, au Palais de Justice, la séance du comité de défense des enfants traduits en justice.

Le garde des sceaux, qu'entouraient le bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Henri Robert, les membres du conseil de l'ordre, le procureur général et le préfet de police, a prononcé, en ouvrant la séance, une allocution au cours de laquelle il a évoqué avec émotion la mémoire des membres de la famille judiciaire morts au champ d'honneur ; puis il a félicité les membres du comité de défense, de leur dévouement à la cause des enfants traduits en justice.

M. Henri Robert a remercié de sa visite M. Viviani.

L'ESPION DEI-PASI

Ce n'est qu'aujourd'hui que l'espion Dei-Pasi, cet Italien naturalisé argentin, condamné à la peine de mort pour espionnage par le troisième conseil de guerre, a signé son pourvoi en cassation. Cette mesure a pour effet de retarder de quinze jours l'exécution de la sentence.

Etant donné qu'il ne s'agit, dans la circonstance, que d'examiner si le conseil de guerre était compétent pour juger cette affaire, c'est la juridiction civile, dans l'espèce la cour de cassation, qui doit statuer sur le pourvoi.

LA VIE CHÈRE

Le marché a été, hier, aux Halles Centrales, très actif et les approvisionnements abondants. On a constaté, en raison de l'importance des demandes, une augmentation de vingt centimes sur le lard entier, de même somme sur les gigots et sur le porc entier.

VIANDE	Le kilo
Pot-au-feu	1.20 à 1.70
Afroyau entier	2.00 à 2.80
Veau entier	2.30 à 3.40
Epaule de veau	1.80 à 2.20
Mouton entier	1.60 à 2.90
Gigot	2.20 à 3.40
Ragout de mouton	1.20 à 1.60
Porc entier	2.30 à 2.80

VOLAILLE	Le kilo
Poulet	3.60 à 4.40
Lapin	2.70
Oie	2.50

DERNIÈRES NOUVELLES

Le blocus strict et effectif sera-t-il appliqué ?

Londres, 26 janvier. — La salle de la Chambre des Communes est au complet, les tribunes publiques comblées.

M. Shirley Benn dépose une résolution demandant que le Gouvernement prenne de promptes mesures pour renforcer le blocus de l'Allemagne, sans nuire aux besoins des neutres, en vue d'arrêter les importations considérables de produits utiles à la continuation de la guerre introduits par les neutres avoisinant le territoire ennemi.

M. Shirley Benn défend sa résolution par la déclaration suivante :

« Si nous avions, dès le début de la guerre, fait une déclaration du blocus sur les mêmes principes que celle de Lincoln pendant la guerre de Sécession, nous aurions pu empêcher l'Allemagne de recevoir beaucoup de choses qui lui ont été des plus nécessaires. »

« J'espère que le Gouvernement abolira les ordres pris en Conseil qui n'ont ni satisfait les neutres, ni empêché l'ennemi de recevoir ce dont il avait besoin et qu'il rendra, d'accord avec nos alliés, une déclaration de blocus des ports allemands. »

« On devrait établir une ligne de démarcation des eaux territoriales norvégiennes vers l'Écosse, à travers la Manche et le détroit de Gibraltar et arrêter tout ce qui va par là vers l'Allemagne. Même si les neutres nous accusaient de violer leurs droits, nous n'en devrions pas moins prendre immédiatement en considération le blocus strict, du moment que nous pensons qu'une telle mesure peut amener une prompte solution de la guerre. »

« L'Amérique ne s'opposera sûrement pas. La population de la Grande-Bretagne en serait réconfortée et l'Empire britannique et le monde entier verrait que nos gouvernements ont eu le courage d'agir conformément à ce que j'estime notre droit légal et moral. »

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES de "L'Œuvre"

Le mécontentement allemand contre la Roumanie

Genève, 26 janvier. — On mande de Vienne que l'achat par un consortium franco-anglais de la presque totalité du blé encore disponible sur le marché roumain, à des conditions beaucoup plus favorables que celles consenties aux Austro-Allemands pour leurs précédents achats, provoque un violent mécontentement dans les milieux officiels. On y juge en termes menaçants l'attitude de la Roumanie dont le consentement à l'opération des Alliés, qui a eu pour résultat d'immobiliser en Roumanie même des stocks de céréales dont les Austro-Allemands ont un urgent besoin, équivaut, selon la Neue Freie Presse, à un véritable acte antiallemand.

Cette colère a été encore accrue par la nouvelle que des capitalistes franco-anglais négociaient un second achat de céréales et de produits agricoles plus important encore que le premier et que leurs négociations étaient à la veille d'aboutir.

Malgré le silence relatif observé par la presse sur les choses de Roumanie, les meilleurs renseignements ne cachent pas les inquiétudes que leur cause l'attitude du gouvernement roumain qui ne cesse, tout en observant une absolue correction, d'accumuler des approvisionnements de guerre, de se constituer une réserve de métal jaune et d'appeler des hommes sous les drapeaux.

La mort d'Issa Boleinat

Genève, 26 janvier. — On télégraphie de Vienne que le fameux chef bulgare Issa Boleinat, l'organisateur de l'agression albanaise contre la Serbie, en novembre 1913, vient d'être tué au cours d'une rencontre avec des irréguliers monténégrins. L'Autriche perd en lui son agent le plus actif et le plus redoutable en Albanie.

Le gouvernement suisse s'explique

Genève, 26 janvier. — Le département politique fédéral publie un communiqué relatif à l'arrestation de M. Campbell, correspondant du Times.

« L'arrestation, dit-il, est le résultat très regrettable d'une erreur. Si un reproche peut être fait aux autorités judiciaires, c'est de ne pas avoir procédé à l'élargissement avec toute la diligence voulue, après que l'erreur eût été constatée. »

Mais le communiqué dément que M. Campbell et son confrère, M. Lamure, aient été arrêtés sur dénonciation d'un agent diplomatique étranger.

[Personne ne contestera une affirmation des autorités fédérales dont la loyauté est trop connue pour qu'on la mette en doute. L'état-major général bernois n'a d'ailleurs pas besoin d'une impulsion allemande pour opérer dans un cas donné. Son cœur suffit pour l'aiguiller dans la bonne voie, soit qu'il s'agisse de sévir à Bonfol contre les nationalistes anglais et à Zurich contre les nationalistes italiens, ou de laisser en paix les espions austro-allemands de Lugano.]

L'ALBANIE ET LES ITALIENS

Rome, 26 janvier. — Une dépêche de Saint-Jean-de-Medua à l'Idée Nazionale annonce que la ville de Scutari a été évacuée par les Monténégrins à l'approche d'une forte colonne ennemie.

Cependant, d'après d'autres dépêches de même source, une lutte violente est engagée au mont Tarabosch pour la possession de Scutari.

En général, la presse manifeste peu d'émotion. Quoique conjecturée moins rapide, la prise de Scutari était attendue. On ne constate non plus qu'une très faible nervosité au sujet de l'imminence d'une invasion autrichienne en Albanie. On estime que la région de Durazzo sera bien défendue par Essad pacha et que Vallona est à l'abri de toute attaque austro-hongroise.

La bataille de Bukovine

Le Berliner Tagblatt publie un très long télégramme de son correspondant de guerre du quartier général des troupes austro-allemandes opérant en Bessarabie. La fonction d'un correspondant accrédité dans ces conditions équivaut à celle d'un secrétaire instrumentant dans les limites et dans le sens prescrits. La valeur documentaire de son information est donc très douteuse, mais comme celui-ci a été autorisé à survoler le champ de bataille, à bord d'un avionik pendant une demi-journée, son récit présente un certain intérêt descriptif.

Le champ de bataille est crevé de mille entonnoirs et lacéré par des centaines de boyaux où des combats particuliers furieux se livrent à coups de grenade. Les plus violentes attaques se livrent dans les deux villes de Rarancze et de Toborutz qui ne sont pas de pauvres villages, mais de grandes cités, aux rues droites tracées au cordeau. Toutes deux sont en flammes, toutes les maisons sont en ruines ou à demi écroulées sous les projectiles qui vont achever de les anéantir.

De la dépêche du correspondant, on peut induire que ce sont presque exclusivement des troupes austro-hongroises qui ont subi le choc furieux des Russes, car il cite exclusivement des régiments de Honveds hongrois, de Croates et d'autres nationalités d'Autriche. Il termine en évaluant à 20.000 le nombre des morts, mais en ne tenant compte que des cadavres relevés de part et d'autre.

D'autre part, un télégramme de Czernowitz, en date du 24 janvier, adressé au même journal, annonce que dimanche la bataille de Togorutz, qui en était à son quatrième jour, n'était pas encore finie. Les Russes revenaient sans cesse à l'assaut avec une nouvelle furie.

LEUR FAÇON D'ÉVACUER

Pétrograd, 26 janvier. — On mande de Dvinsk aux journaux que les Allemands ont commencé l'évacuation de la région de Poniwege. Les troupes cantonnées dans la ville ont emporté tout ce qui avait quelque valeur. Les Allemands ont enlevé des logements abandonnés, tous les meubles de prix : pianos, glaces, tout cela a été chargé sur des camions automobiles et emmené à Chavli, Libau et en Allemagne.

Tous les hommes de la ville et du district ont été mobilisés et employés à des travaux de terrassement. Les hangars à zeppelins qui étaient installés à proximité de la ville ont été démontés.

Le cardinal Mercier à la Ville de Rome

Rome, 26 janvier. — Au conseil municipal, le prince Colonna, maire de Rome, a donné lecture d'une lettre du cardinal Mercier le remerciant chaleureusement du salut vibrant qu'il lui a adressé au nom de Rome, du Capitole.

Le cardinal Mercier dit : « Ce salut veut honorer un peuple martyr, un roi d'un mépris indéfectible dans la virginité du droit et l'abnégation dans l'accomplissement du devoir. Vous nous avez souhaité la résurrection, j'y crois, j'en ai confiance. Le sentiment de profonde justice, la rectitude spontanée de la conscience humaine apporteront, je ne peux pas en douter, par leur pression providentielle sur les événements, le triomphe de la cause pour laquelle nos nations sœurs luttent ensemble et dont la beauté doit plaire à Dieu. »

Le cardinal termine en exprimant, au nom des Belges, ses vœux pour le succès des armes italiennes et la prospérité croissante du pays.

La lecture de la lettre est accueillie par de vives acclamations.

COMMUNIQUE ANGLAIS

Front britannique occidental

Londres, 25 janvier, 21 h. — Nous avons effectué aujourd'hui des bombardements efficaces près d'Ovillers, de La Boisselle, de Lebridou et de Boesinghe.

Nous avons fait éclater près de Boesinghe, un dépôt de bombes dans les lignes allemandes.

L'artillerie allemande a manifesté de l'activité dans la région de Gommecourt, autour de Loos et à Hooge.

Les aviateurs anglais et allemands ont déployé une certaine activité au cours de laquelle les Anglais ont conservé l'avantage.

COMMUNIQUE BELGE

Duel d'artillerie habituel sur le front de l'armée belge. Actions de minenwerfer à la Maison du Passer.

GENERAL ANGLAIS MORT EN FRANCE

Hazebrouck, 26 janvier. — On annonce la mort du brigadier général anglais Fitton, aide de camp du roi, qui a succombé en France aux suites de ses blessures.

LES DISSENSIONS DU SOCIALISME ALLEMAND

Copenhague, 26 janvier. — L'Agence Norden annonce, en une dépêche de Berlin, qu'à la conférence contradictoire social-démocrate, qui a eu lieu à Kiel, le 24 janvier, une discussion très vive s'est engagée entre M. Legien, député au Reichstag et secrétaire de la commission générale des syndicats, et M. Ledebour, député au Reichstag, membre du groupe qui vota contre les crédits de guerre.

M. Ledebour a déclaré que la plus grande partie des associations ouvrières berlinoises se groupait autour de la minorité qui avait refusé les crédits. M. Legien a répondu qu'après vingt-cinq ans d'expérience syndicale, il professait que le rôle du parti ouvrier était de défendre la kultur allemande.

MORT D'UN CONDAMNÉ DE SERAJEVO

Amsterdam, 26 janvier. — Les journaux berlinois annoncent que Cabrinovitch, qui participa à l'attentat de Serajevo, est mort en prison, de tuberculose pulmonaire.

Accalmie relative sur le front russe

Communiqué russe

Pétrograd, 25 janvier. — Front occidental. — Notre artillerie a bombardé avec succès les positions allemandes de la région de la Dvina, en aval de Friedrichstadt.

Le 24 janvier, un aéroplane ennemi a jeté deux bombes sur Dvinsk, une femme a été tuée.

Dans la région du village de Smilch-nischki, à l'ouest du lac de Boghinskos, nous avons repoussé une attaque allemande contre notre barrière de vigie.

En Galicie, sur le front de la Strypa, duel d'artillerie.

On a observé que l'ennemi a de nouveau eu recours au lancement, au moyen d'aérostats, de proclamations dans nos cantonnements.

Selon des renseignements recueillis dans une division allemande, un grand nombre de soldats ont eu les membres gelés et beaucoup si violemment qu'ils ont dû être réformés et rapatriés.

Front du Caucase. — Dans la région d'Erzeroum, nous continuons à presser de près les Turcs, faisant des prisonniers dans chaque endroit peuplé.

Dans la région de Melazghert, nous avons eu des rencontres heureuses avec des éléments de cavalerie et d'infanterie ennemis.

Charlemagne de la hache et de la potence

Des journaux espagnols ont demandé s'il serait bon pour l'Espagne de se mettre du côté de l'Allemagne ou du côté de l'Angleterre, quels marchés on pourrait passer avec l'une ou avec l'autre, et quelles acquisitions pourraient bien résulter de tel ou tel arrangement.

Répondant à ces questions, M. J. Cejador estime que les deux coopérations n'ont pas plus de sens l'une que l'autre, car, en admettant que, par impossible, l'Espagne reçoive Gibraltar en récompense, elle serait concierge du détroit pour le compte de l'Angleterre ou pour le compte de l'Allemagne, concierge, mais non maîtresse de la maison.

Or, dit M. Cejador, s'il s'agit d'être concierge, mieux vaut l'être de l'Angleterre qui traite ses sujets comme des gens majeurs que d'être vassal d'un Charlemagne saxon, seigneur de la hache et de la potence.

PRISONNIERS HOSPITALISÉS EN SUISSE

Berne, 26 janvier. — Le projet d'hospitalisation de prisonniers malades (tuberculose) est enfin suivi d'exécution, après dix mois de pourparlers. Ce matin, pendant un convoi de prisonniers allemands arrivait à Genève, un convoi de prisonniers français entrant en Suisse, venant de Constance.

Après leur réception par l'ambassadeur de France et un petit déjeuner, ils sont partis pour Leysin (canton de Lausanne, accompagnés de sept médecins suisses.

Les Allemands vont à Davos. Français et Allemands doivent rester à leur station sanitaire jusqu'à la fin de la guerre, et peuvent recevoir les visites de leurs familles.

LA CRISE LUXEMBOURGEOISE

Amsterdam, 26 janvier. — La Gazette de Voss, de Berlin, annonce que la grande-duchesse de Luxembourg a demandé à M. Vannerus, ministre à Paris, de constituer le nouveau cabinet. M. Vannerus a réservé sa réponse.

M. DENYS COCHIN EN MISSION

M. Denys Cochin, ministre d'Etat, qui était allé à Lyon pour saluer le roi Nicolas de Montenegro au nom du Gouvernement français, a profité de son séjour dans cette ville pour présider la réunion du Comité de la Foire de Lyon. Il est ensuite parti pour Marseille d'où il doit rayonner dans le département pour inspecter les établissements techniques de la Guerre dans la 15^e région.

CHARLES DE POMAIROLS

Charles de Pomairols vient de mourir à la suite d'une chute, en son château de Pesquiés dans l'Aveyron. Il était âgé de 73 ans. Ecrivain distingué et poète de talent, le défunt, qui était très fêté dans les salons littéraires, laisse plusieurs recueils de poésies parmi lesquels nous citerons la Vie meilleure et Regards intimes. On lui doit aussi un magistral ouvrage en prose sur Lamartine.

A L'INSTRUCTION

Les escroqueries du directeur de l'Hôtel Astoria

M. Gessler, directeur de l'hôtel Astoria, à Paris, a été longuement interrogé, hier, après-midi, par M. Edgard Bourguet, juge d'instruction.

Le magistrat, d'après le rapport d'expertise, lui a donné connaissance des charges relevées contre lui et qui sont les suivantes :

1^o La Société des Grands Hôtels, constituée au capital de 4 millions 750.000 fr., il a été émis pour 7 millions 100.063 francs d'actions.

Il restait donc en circulation, par surabondance, 1 million 176.000 francs de titres dont la Société est responsable, ce qui justifie le montant de l'escroquerie ;

2^o Ayant emprunté 500.000 francs au nom de la Société des Grands Hôtels, n'a versé dans la caisse de ladite société que 350.000 francs ; donc, abus de confiance de 150.000 francs ;

3^o Ayant encore emprunté 300.000 francs à la Société de l'Hôtel Régina, sur nantissement de titres de la Société des Grands Hôtels, il a encaissé le montant des cou-

pons de ces titres, sans les détacher, d'où abus de confiance de 31.534 francs.

Le juge, après cette signification des trois chefs d'escroquerie, a demandé M. Gessler quelques explications sur sa volumineuse correspondance avec des personnalités allemandes bien connues et a voulu savoir si cet échange de correspondances ne cachait pas quelque service d'espionnage.

À cette question nettement posée, l'inculpé a fourni au juge d'assez longs renseignements pour se défendre de cette accusation.

Les Femmes à la Guerre

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux sous-secrétaires d'Etat, directeurs de l'administration centrale et aux généraux commandant les régions, des instructions relatives au remplacement du personnel militaire par des femmes dans les postes et emplois où cela serait possible.

Le général Gallieni demande qu'on recherche les situations pour lesquelles ce remplacement pourrait être fait de la manière la plus large et qu'on lui adresse des propositions dans ce sens pour le 15 février.

UNE CHASSE A L'HOMME

Limoges, 26 janvier. — A Létrade, commune de Méninhal (Creuse), Antoine Seyne, sabotier, alcoolique invétéré, a poignardé traitreusement l'abbé Sagnard, âgé de 76 ans, et le brigadier de gendarmerie qui tentait de l'arrêter. Il a pris la fuite, mais il est traqué par la population armée de fusils et de fourches. L'état des victimes est très grave.

La surabondance des matières nous oblige à retarder d'un jour la suite de notre roman :

LA POILUE

Notez ceci :

Tous les jeudis, dans l'Œuvre hebdomadaire illustrée, à 0 fr. 15, Jacques Dhur traitera les grands problèmes sociaux que pose la guerre.

Dans le premier numéro, il aborde un sujet de brûlante actualité : « La question des Loyers. »

COURRIER DES THÉÂTRES

Cet après-midi :

A l'Opéra, 2 h. 30, Cortège funèbre, le Miracle, Guillaume Tell (2^e acte), Coppélia ; à la Comédie-Française, 1 h. 30, le Diable amoureux, le Gendre de M. Poirier, Odéon, 2 h., Phèdre, les Fourberies de Scapin ; Trianon-Lyrique, 2 h. 15, Fils d'Al sacc.

Porte-Saint-Martin, Galté, Réjane, Châtelet, Bouffes-Parisiens, Palais-Royal, Apollo, Gymnase, à 2 h. 30, même spectacle que l'Opéra.

Ce soir :

Comédie-Française, 8 h. 30, le Monde s'en va ; Châtelet, 7 h. 55, les Exploits d'une petite Française ; Porte-Saint-Martin, 8 h. 30, Anna Karénine ; Ambigu, Sherlock Holmes ; théâtre Réjane, 8 h., Madame Sans-Gêne ; Trianon, 8 h. 15, la Poilue.

Comédie-Française, 8 h., l'Ami des femmes ; Odéon, 8 h., l'Espionne ; Châtelet, 7 h. 55, les Exploits d'une petite Française ; Porte-Saint-Martin, 8 h. 30, Anna Karénine ; théâtre Sarah-Bernhardt, l'Aiglon ; théâtre Réjane, 8 h., Madame Sans-Gêne.

Galté, 8 h. 30, Vous n'avez rien à déclarer ? ; théâtre Antoine, 8 h. 15, La Belle Aventure ; Apollo, 8 h. 15, La Cocarde de Mimi Pinson ; Renaissance, 8 h. 30, La nuit à l'oreille ; Palais-Royal, 8 h. 30, le Polu, Hortense a dit : « J'm'en fous » ; Bouffes-Parisiens, 8 h. 15, Kit ; Variétés, 8 h. 30, Miquette et sa mère ; Gymnase, 8 h. 45, les Deux Vestales ; Capucines, 8 h. 15, En franchise, Oh ! Pardon ; Vaudeville, 8 h. 15, C'est bête ; Cluny, 8 h. 30, Ferdinand le Nocturne ; Déjazet, 8 h. 30, Les Francs de Rostalet ; Grand-Guignol, 8 h. 45, l'Angoisse, le Siège de Berlin ; Folies-Bergère, 8 h. 30, Juste au bout ; Scala, 8 heures 30, Taisez-vous, m'écrivez-vous ! ; Cigale, 8 h. 30, l'Enfer des Revues ; Concert Mayol, 8 h. 30, Madame Bou-Dou Ba-Da Bouh ! ; Eldorado, 8 h. 15, Pouchu, roi des dentistes ; Ba-Ta-Clan, 8 h. 30, Un Bouchon ; Galles, Rochecouart, 8 h. 30, C'est Mimi ; Alhambra, Empire et Olympia, Nouveau-Cirque, à 8 h. 30, attractions ; aux Quat'Z'Arts, au Moulin de la Chanson, à la Pie qui Chante à la Chaumière et au Cabigi, à 8 h. 45, revues et chansonniers.

Le gérant : ANTOINE KLEYNTIENS.

Soc. Anon. des Imp. WELLHOFF et ROCHE, 16-18, r. Notre-Dame-des-Victoires, Paris. E. ANCEAU, directeur.

NOS BROCHURES d'avant-guerre

On nous demande souvent s'il nous reste des brochures de l'Œuvre hebdomadaire, devenues aujourd'hui très rares et très recherchées. Il ne nous en reste qu'un très petit nombre de collections complètes, qui sont vendues cinquante francs.

Mais nous pouvons encore mettre à la disposition de nos lecteurs quelques-unes des brochures dans lesquelles, depuis six ans, c'est-à-dire depuis sa fondation, l'Œuvre hebdomadaire annonçait l'invasion allemande et démontrait inlassablement l'imminence de la guerre. Nous ne citons que pour mémoire celles de 1910, 1911 et 1912, qui ne figurent plus que dans nos collections complètes :

21 sept. 1911. — Les Allemands chez nous.

26 oct. 1911. — Comment les Allemands ruinent le commerce français.

12 oct. 1911. — La lâcheté suprême : céderons-nous le Congo ?

24 déc. 1911. — L'Allemagne au Palais-Bourbon.

11 juillet 1912. — On aura beau nous poursuivre, nous condamner, nous ne cesserons pas de dénoncer l'invasion allemande.

15 août 1912. — Sous la botte prussienne.

22 août 1912. — En France les Prussiens s'engraissent, pendant que les Bretons meurent de faim.

29 août 1912. — Guillaume tient sa poudre sèche.

5 sept. 1912. — Sais-tu, petit soldat, d'où vient la couleur de ton pantalon rouge ? D'Allemagne ! Et le bleu de ta capote est bien du bleu de Prusse !

17 oct. 1912. — « Made in Germany ». — Comment les Allemands pourrissent empoisonner Paris.

24 oct. 1912. — Comment les Prussiens préparent l'invasion dans l'Est.

7 nov. 1912. — Si la guerre éclate, sommes-nous prêts ?

19 déc. 1912. — Presque tous les jouets sont allemands.

Mais trente-cinq brochures de 1913 et 1914, dont voici les titres, forment une collection complète que nous pouvons envoyer à nos lecteurs qui nous en feront la demande, accompagnée d'un mandat de six francs :

6 février 1913. — Ce qu'on fait en France tandis que l'Europe mobilise.

13 février 1913. — La guerre sans fusils, la drogue allemande.

20 février 1913. — Les Allemands chez nous.

27 février 1913. — Des enfants, des soldats. — La question de vie ou de mort.

6 mars 1913. — Si la guerre éclate, sommes-nous prêts ?

13 mars 1913. — La défense nationale et la dépense nationale.

27 mars 1913. — Les Allemands chez nous. La guerre en octobre ?

3 avril 1913. — La France aux métèques.

10 avril 1913. — Le procès de la camelote allemande.

17 avril 1913. — Et tout cela fait marcher le commerce du fer (et du lait) !

1^{er} mai 1913. — Après le Congo, allons nous perdre l'Indo-Chine ? Petites histoires de la question d'Orient, à l'usage des gens sérieux.

8 mai 1913. — La loi militaire. France d'abord !

15 mai 1913. — Les « intellectuels » et la Patrie. D'Hervé à Jaurès.

22 mai 1913. — La France n'est plus qu'une colonie allemande ?

5 juin 1913. — Le commerce allemand en France. Les Prussiens massés.

12 juin 1913. — Plaidoirie pour l'Œuvre prononcée le 2 avril 1913 devant la neuvième Chambre, par M^{re} de Moro-Giafferri, suivie d'un répertoire alphabétique des maisons de commerce allemandes classées par spécialités.

26 juin 1913. — Les Allemands au Ministère de la Marine.

40 juillet 1913. — Les marchands de canons. Gaspillages : le scandale des « remontés ».

17 juillet 1913. — La guerre est-elle donc inévitable ?

31 juillet 1913. — La prochaine invasion. Texte des instructions secrètes données par l'Etat-Major aux officiers allemands commandant les troupes qui doivent occuper le territoire français.

7 août 1913. — Comment l'armée allemande prépare ses cantonnements en France. Un avant-goût de l'invasion prochaine.

28 août 1913. — Après l'Alsace-Lorraine, après le Congo, va-t-on donner l'Aube à l'Allemagne ?

4 sept. 1913. — La défense nationale tributaire de l'Allemagne.

23 oct. 1913. — A la prochaine guerre, les Uhlans monteront nos chevaux.

1^{er} janvier 1914. — Une autre forme de l'invasion, la pornographie allemande.

15 janvier 1914. — Encore les Allemands chez nous !

22 janvier 1914. — Les Allemands chez nous ; comment ils vident nos poches.

12 février 1914. — Taxons les Aubains.

5 mars 1914. — Les Allemands chez nous, dans l'Université.

28 mai 1914. — L'affaire des poudres.

4 juin 1914. — L'affaire des poudres (suite).

</